

REGISTRE DE CAVE

Ce registre unique regroupe les informations liées aux cahiers des charges de l'AOC TOURAINE ET SES DENOMINATIONS :

- les pieds manquants
- les vignes sous dispositions transitoires (densité)
- le suivi de maturité
- les parcelles destinées à la production de vins susceptibles de bénéficier de la mention « primeur » ou « nouveau » pour les vins rouges
- l'élaboration des vins mousseux
- le suivi de vinification

EXPLOITATION	N° CVI/ EVV : . . / . . . /
	Adresse (*) :

EXPLOITANT	N° SIRET : . . . - . . . -
	Nom/Prénom
	/ Raison sociale
	Adresse :

Date première opération :	
Date dernière opération :	

Les registres et documents relatifs aux opérations qui y figurent doivent être conservés au minimum six ans après la clôture des comptes.

SOMMAIRE

registres

I. REGISTRE DES PIEDS MANQUANTS	3
II. VIGNES SOUS DISPOSITIONS TRANSITOIRES (densité)	5
III. REGISTRE DE SUIVI DE MATURETE	7
IV. PARCELLES DESTINEES A LA PRODUCTION DE VINS SUSCEPTIBLES DE BENEFICIER DE LA MENTION « PRIMEUR » OU « NOUVEAU » POUR LES VINS ROUGES	10
V. ELABORATION DES VINS MOUSSEUX	12
VI. SUIVI DE VINIFICATION	14

